

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_171

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE
N°1 BUDGET GENERAL**

Date de la convocation : mercredi 2 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)

Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Energie - Electricité	0.00 €	11 939.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8156-020 : Maintenance	0.00 €	11 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	23 689.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223-020 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	13 439.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	13 439.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541-020 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-020 : Créances éteintes	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6748-020 : Autres subventions exceptionnelles	0.00 €	187 601.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	187 601.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	187 601.00 €	187 601.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7083-414 : Locations diverses (autres qu'immuables)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 750.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 750.00 €
Total FONCTIONNEMENT	206 040.00 €	217 790.00 €	0.00 €	11 750.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2128-65-414 : ZONE NORDIQUE	0.00 €	23 191.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-81-020 : SENTIERS	23 191.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	23 191.00 €	23 191.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	23 191.00 €	23 191.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		11 750.00 €		11 750.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir voté montant par montant, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget général

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 18/11/2022

ID : 038-200040111-20221110-22_171-DE

SLOW

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 10 novembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

